

SUJET
ETUDE DE CAS

Certificat de Qualification Professionnelle



EPREUVE E2

Technicien Electricien-Electronicien Automobile

Cachet de l'établissement

{ BAREME DE NOTATION }

QUESTIONS	POINTS	NOTE
Question 1a	2	
Question 1b	2	
Question 1c	2	
Question 1d	4	
Question 1e	4	
Question 2	14	
Question 3	10	
Question 4a	6	
Question 4b	6	
TOTAL	/ 50	/ 50
	NOTE	/ 20

➔ MISE EN SITUATION

Deux amis titulaires d'un Certificat de Qualification Professionnelle de Technicien Electricien-Electronicien Automobile créent un garage sous forme d'une SARL (Société A Responsabilité Limitée) dénommée « AUTO CONCEPT ».

Jean DUPONT amène un apport de 5 000 euros et **Patrick DURAND** 3 000 euros.

Question 1a

2 points

Quel est le montant minimum légal du capital social d'une SARL ?

.....
.....
.....

Question 1b

2 points

Quel est le montant du capital social de « AUTO CONCEPT » ?

.....
.....
.....

Question 1c

2 points

Déterminez en pourcentage la part de chacun :

.....
.....
.....
.....

Question 1d

4 points

A la fin de l'année du premier exercice, l'entreprise fait un bénéfice de 2 500 euros. Déterminez la part qui revient à chacun :

.....
.....
.....
.....
.....

Question 1e**4 points**

Dans le cas d'une perte, que risque chaque associé ?

.....

.....

.....

.....

.....

Question 2**14 points**

Après dix ans, le garage s'est développé et s'est transformé en distributeur automobiles avec un apport important de **Michel ALAIN** qui est nommé Gérant. L'entreprise « AUTO CONCEPT » dispose dorénavant de plusieurs services.

Gérant : Michel ALAIN

Secrétaire de Direction : Barbara BOMI

Responsable du Service Commercial VN-VO : José BAULT

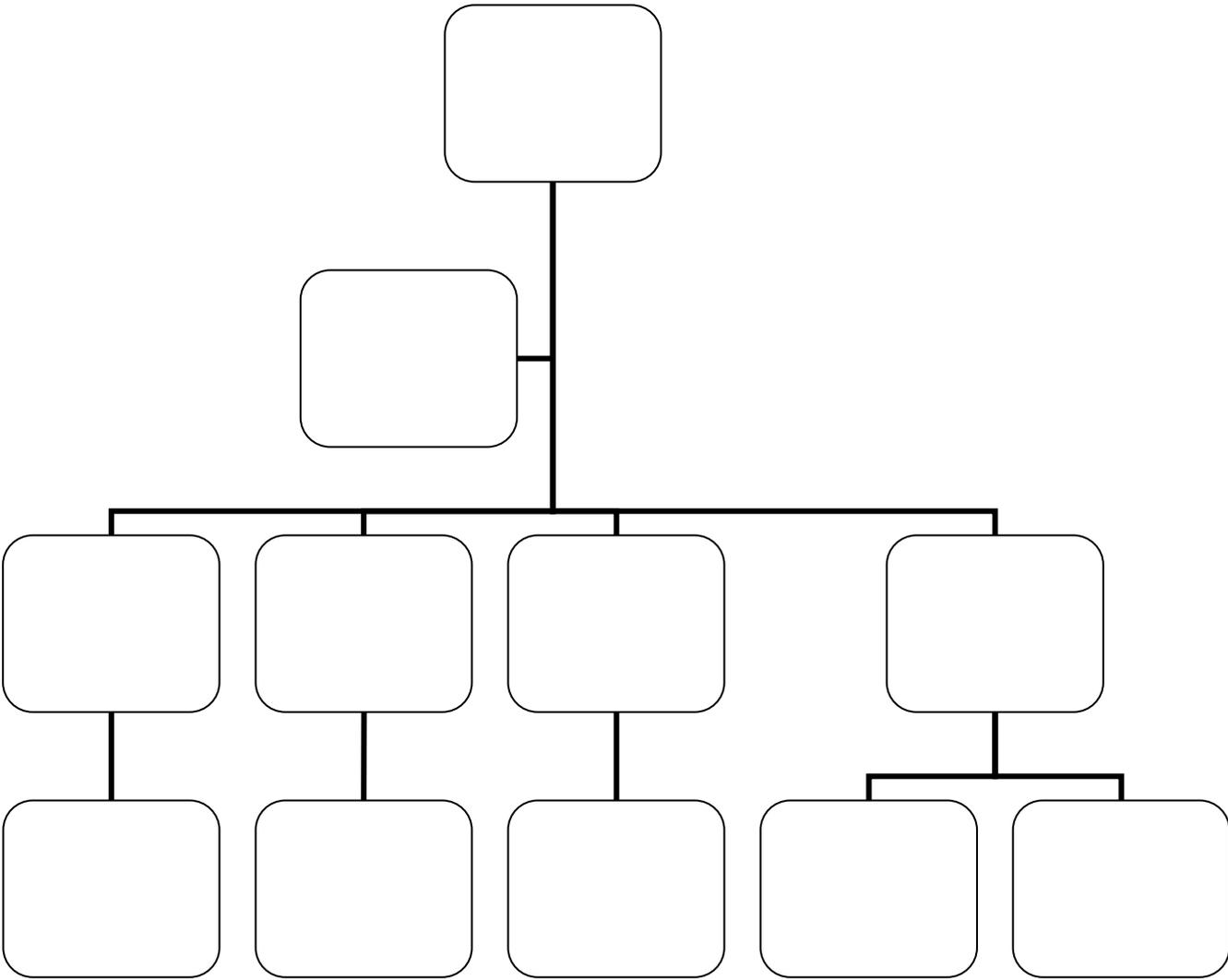
Responsable du Service Comptable : Christ BELI

Responsable Pièces de Rechange et Accessoires : Jean DUPONT

Chef d'Atelier : Patrick DURAND

L'entreprise a également embauché 2 mécaniciens, un vendeur pièces de rechange et accessoires, un agent de paye, deux vendeurs auto ainsi qu'un CQP TEEA.

Elaborez l'organigramme, page suivante, de l'entreprise « AUTO CONCEPT » :



Question 4 a

6 points

Vous rencontrez la situation suivante :

Monsieur BERNARD, client, a signé un Ordre de Réparation pour son véhicule le 3 Octobre. Au démontage, vous vous apercevez qu'une autre intervention est nécessaire pour le bon fonctionnement du véhicule.

Que devez-vous faire ? Citez au moins deux obligations légales du réparateur automobile envers ses clients, relatives à cette situation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 4 b

6 points

Dans quel cas un réparateur automobile peut-il immobiliser un véhicule ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....